

Petit compte-rendu du Conseil Municipal du 4 février 2014

Absente excusée : C. CHAVALARD

1) Approbation du compte-rendu précédent :

Vote : 13/13 approuvent le précédent compte-rendu.

2) DPU (Droit de Prémption Urbain) :

1 parcelle de 109 m², chemin de la Roche, 1 090 €.

1 parcelle de 51 m², chemin de la Roche, 510 €.

Vote : 13/13 ne préemptent pas sur ces 2 parcelles.

3) Mise en place des nouveaux rythmes scolaires à compter de la rentrée scolaire de septembre 2014, suite à la dernière réunion du groupe de travail, avis du Conseil Municipal :

a) proposition des futurs horaires d'école :

Horaires proposés :

L. Ma. J. V. : 8 h 30 / 12 h – 14 h / 15 h 45 (pause méridienne de 2 h obligatoire).

Me : 9 h / 12 h

Les matinées seraient allongées à la demande des enseignantes.

Interrogations :

Avec ces horaires, n'y aura-t-il pas plus d'enfants à la cantine ? Pour les Assistantes maternelles, il ne sera pas possible de récupérer les enfants à midi et à 15 h 45 non plus (les enfants gardés font la sieste).

Si les parents reprennent le travail à 14 h sera-t-il possible de les laisser en garderie de 13 h 30 à 14 h ?

R. : Cela n'a pas été prévu. En ce qui concerne la cantine, ce n'est pas facile d'évaluer les changements.

Les horaires sont contraints par le DASEN pour l'organisation des temps partiels des enseignants. Il y a peu de possibilités...

Il y aura de la garderie le mercredi matin de 7 h 30 à 9 h, payante comme les autres jours d'école.

Les horaires de cantine seront aussi décalés.

Q : En fin de matinée, les élèves seront-ils encore performants ?

Les activités de l'après-midi seront moins soutenues.

Remarques : il est difficile de donner son avis, on ne maîtrise pas tous les enjeux et ni toutes les conséquences de ces nouveaux horaires.

A la fin de la première année de la mise en place des rythmes scolaires, il sera possible de réadapter les horaires avec l'accord du DASEN.

Proposition : Accepter les horaires scolaires tels qu'ils ont été proposés.

Vote : 11/13 approuvent ces horaires, 2 personnes s'abstiennent.

b) Proposition des nouveaux horaires de la garderie périscolaire :

Actuellement : 7 h 30 / 8 h 30 – 11 h 30 / 13 h 30 – 16 h 30 / 18 h 30.

La garderie est payante sauf le temps de garderie à midi qui est gratuit.

Rappel du tarif horaire : 2,40 € (5 h : 12 €).

Le temps supplémentaire de 15 h 45 à 16 h 30 sera dans un premier temps de la garderie.

Pour un enfant qui fréquenterait la garderie durant ces 3 quarts d'heure en payant le taux actuel, cela coûterait 259,20 € à sa famille.

Ce temps de garderie serait encadré par le personnel communal (Mmes DI NUZZO, PINTURIER, LAURENT, GRILLET et éventuellement par Vincent BALBOA pour une période d'essai).

D'après la première enquête, une centaine d'enfants fréquenterait ce temps de garderie.

Pour la mairie, cela représente des frais supplémentaires : rémunération du personnel, chauffage, électricité.

Pour une centaine d'enfants le coût serait estimé à 15 000 € pour le personnel.

Par la suite, ces temps de garderie pourront être aussi des temps d'activités périscolaires encadrés par des intervenants extérieurs avec diplômes. Ces intervenants seraient rémunérés.

Le Conseil Municipal s'interroge et donne son avis :

Q : Les parents pourront-ils récupérer les enfants à 16 H ?

R : Non. Si des activités sont mises en place, les parents s'engagent à laisser les enfants jusqu'à 16 h 30 sur toute une période allant de vacances scolaires à vacances scolaires (environ 7 semaines). Un planning sera établi.

Q : Si la garderie est payante, est-ce que le tarif sera le même que ce soit de la garderie ou des activités ?

R : Oui.

Q : Si une activité est très sollicitée, comment cela se passera-t-il ?

R : Un planning des activités sera établi par une personne responsable (a priori, G. GRILLET).

Remarque : Le temps disponible sera de 3 quarts d'heure ce qui correspondrait à un temps de 30 mn pour les activités.

Q : Quel a été l'avis du groupe de travail ?

R : Une majorité de parents présents n'est pas pour la gratuité, les enseignantes non plus. (Les enfants qui ne resteront pas aux activités seront gardés par des Assistantes Maternelles qu'il faudra aussi rémunérer. D'autre part, les enfants gardés le mercredi matin, ne le seront plus.). Un engagement financier assurera aussi un engagement sur les activités.

Q : Serait-il possible de faire payer par rapport au quotient familial ?

R : Pour une mise en place de ces différents tarifs, cela nécessiterait beaucoup de formalités. Si de tels tarifs sont mis en place pour la garderie, il serait logique de les instaurer aussi pour la cantine.

Si la garderie est gratuite, la solution serait d'augmenter les taux d'imposition (taxe foncière ? taxe d'habitation ?).

Q : Peut-on mettre le tarif garderie à 1 € de l'heure ?

R : Le taux horaire de la garderie vient d'être voté au budget.

Q : Existe-t-il une aide de la CAF pour la garderie ?

R : Non. Les frais de garderie sont déductibles des impôts jusqu'à 6 ans. Une aide financière est accordée pour la garde des enfants par une Assistante Maternelle jusqu'à 6 ans.

Proposition : Voter pour garderie gratuite ou payante.

Vote : 10 personnes sont pour une garderie payante, 3 personnes pour une garderie gratuite.

Proposition : voter le tarif.

Vote : 13/13 pour le tarif actuel (2,40 € / heure).

En ce qui concerne le quotient familial, des renseignements sur les démarches à suivre seront pris et une étude sera faite pour voir s'il est possible de le mettre en place pour la rentrée. A étudier avec le nouveau Conseil Municipal.

4) Renouvellement du poste Contrat Emploi Avenir et autorisation à donner au maire pour signer la convention et le contrat de travail :

Le contrat de Vincent BALBOA se termine le 1^{er} avril 2014. Rencontre avec Mme PERRET, responsable de la Mission Locale. V. BALBOA est intéressé pour renouveler son contrat pour 1 an.

Q : Donne-t-il satisfaction dans son travail ?

R : Bon employé qui donne satisfaction. Bonne entente avec Mr VRAY.

Nous avons l'obligation de lui faire faire une formation. On attend que V. BALBOA demande une formation en fonction de ses centres d'intérêts.

Proposition : Renouveler le contrat Avenir de Vincent BALBOA pour un an.

Vote : 13/13 sont favorables au renouvellement du Contrat Avenir de V. BALBOA pour un an dans les mêmes conditions.

5) Nomination de référents « plantes invasives » à la demande du Conseil Général – Agence Régionale de santé :

Courrier : Des formations sur les plantes invasives ont eu lieu pour des élus ou agents de collectivité. Suite à ces formations, un référent doit être désigné sur la commune.

Proposition : J. TAILLANDIER (il fait déjà partie de la commission environnement).

Proposition acceptée.

6) Mise en œuvre d'une réglementation des boisements sur la commune :

Au niveau du Conseil Général, il est possible de demander de mettre en place une réglementation des boisements sur la commune.

Actuellement, au niveau de la commune, on peut prendre un arrêté pour interdire des boisements à – de 200 m des limites de propriété.

Proposition : faire la demande de réglementation des boisements auprès du Conseil Général pour toutes les terres.

Vote : 13/13 y sont favorables.

7) Convention d'utilisation du présentoir de documentation de l'office de tourisme Loire-Forez :

Mail : Mise à disposition d'un totem pour présentation de la documentation de tourisme Loire-Forez.

Condition : signer une convention d'utilisation de ce présentoir.

Vote : 13/13 favorables à la signature de la convention.

8) Présentation du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2012 :

Ce rapport est consultable en Mairie.

Vote : 13/13 approuvent ce rapport.

9) Informations concernant la révision en cours du Plan Local d'Urbanisme :

Une réunion a eu lieu avec les personnes associées (SCOT, Chambre de l'Agriculture, Conseil Général, FRAPNA, Mairies limitrophes, DDT, SIEL, SMIF...). Il s'agit de la dernière réunion avant l'arrêt du projet par le Conseil Municipal.

Le rapport nous sera envoyé par Mme BUHOT-LOISEAU pour le 15 février.

Si le document est accepté, **un Conseil Municipal exceptionnel aura lieu le 25 février.**

30 personnes des services d'Etat seront réunies pour valider notre projet.

Si l'avis est favorable avec réserves de principe, on pourra le voter en CM sinon il faudra apporter les modifications nécessaires avant de le représenter.

Après les avis des Personnes Publiques Associées, l'enquête publique sera lancée, si tout se passe bien, au mois de juin. Le PLU pourrait être arrêté à l'automne.

10) Abribus, carrefour des Royats :

Nouvelle convention à signer pour le changement de taux de TVA (19,6 % à 20 %).

Vote : 13/13 favorables à la signature de cette nouvelle convention.

Pour information, les travaux ont été légèrement modifiés pour que le bus scolaire puisse tourner en direction de St Romain le Puy sans empiéter sur la voie de gauche.

11) Informations et questions diverses :

- **AG de la MJC des Fougères** : P. BOUILHOL a assisté à cette assemblée. Association très dynamique qui se veut cantonale. Elle travaille aussi avec la MJC de Firminy. La présidente propose de se mettre en relation avec les communes au sujet la mise en place des rythmes scolaires.

- **Commission finances** : réunion le jeudi 27 février à 20 h

- **Jeunesse et sports** : 3 diplômes pour récompenser des bénévoles sont à décerner à Saint GEORGES. Les 3 personnes retenues sont : Josiane CHASSAGNEUX, Anne-Marie VACHERON, Alain MILLET. La remise de diplômes aura lieu 7 février à 19 h.

- **Saint GEORGES de France** : réunion le mardi 18 février à 18 h.

- **Voirie** : Les fossés mesurés au mois d'octobre n'ont pas encore été curés...

- **Extinction des feux au Centre Bourg** : Elle se fera quand les peintures au sol seront terminées.

- **Cantine** : Il faudrait installer un 2^{ème} WC à la cantine et changer 3 néons à la cuisine. P. CLEMENCON se charge de faire faire un devis pour le WC avant la réunion de la commission finances. L'interrupteur de signalisation « école » est détérioré. Il sera changé.

- **Repas seniors** : il sera finalisé par le CCAS.

- **Travaux** :

Bourg : Le compactage du parking sera terminé en fin de semaine. Le paysagiste doit intervenir. Une partie du parvis de l'église sera refaite au mois de mars. En dédommagement du préjudice, un morceau devant l'école sera fait. Des potelets supplémentaires seront posés vers la cabine téléphonique et une rampe rajouter pour accéder au commerce.

Carrefour des Royats : Les travaux ont bien démarré et pourraient être finis pour fin février.

CLET (Commission Locale d'Evaluation de Transfert de Charges) : P. BOUILHOL a participé à une réunion de la CLET à la CALF. Suite au transfert de la compétence « investissement de l'éclairage public », la CALF prendra en charge les prêts concernant l'électricité. Actuellement notre attribution de compensation est de 8 149,36 € à laquelle il faut déduire la retenue de transfert 8 188,50 € soit un solde de – 39,14 € pour 2014.

Dates :

Lundi 10 février à 20 h : Rythmes scolaires

Mercredi 12 février à 20 h 30 : CCAS

Lundi 10 février : RV CALF pour éclairage public et voirie (JM CHATAIN et J. TILLANDIER).

Mardi 18 février à 20 h 15 : Conseil d'Ecole

Dimanche 23 février : Repas seniors (JP GACHET, J GONZALEZ, F MILLET, J TAILLANDIER, B RIVOLLIER, O PINTURIER, P CLEMENCON, G MARREL, JM CHATAIN).

Date du prochain CM : mardi 11 mars à 20 h

-